



27190



## CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 17 mai 2018

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal approuve la décision de la Communauté de Communes du Pays de Conches de supprimer, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence sociale «Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (MAPAD) » gérée par Le Centre Intercommunal d'Action Sociale. A compter de cette date, la MAPAD sera fusionnée avec l'EHPAD (Hôpital local) d'un point de vue, humain, administratif et financier avec maintien dans un premier temps du fonctionnement sur les 2 sites puis peut-être transfert sur le seul site du nouvel EHPAD.

### VENTE DU BIEN INTEGRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL A LA MARE DES CHAMPS

Il est décidé de vendre le terrain de 590 m<sup>2</sup> ayant fait l'objet d'une incorporation dans le domaine privé de la commune, situé à la « Mare des Champs » à l'exploitant de cette parcelle au prix de 0.50 € du mètre carré.

### TRAVAUX IMMEUBLE DE LA BOULANGERIE : ACCEPTATION DES DEVIS

Après étude des différents devis d'amélioration et de réhabilitation de l'immeuble de la boulangerie par la commission des bâtiments, les offres suivantes sont retenues : plomberie : Entreprise METAYER : 2054.40 € ttc, couverture : entreprise FORGET : 26 335.20 € ttc, électricité : entreprise DUBOSC : 4 765.94 € ttc, soit un total de 33 155.54 € ttc. D'autres devis seront demandés pour des travaux complémentaires de maçonnerie intérieure et/ou extérieure.

### QUESTIONS DIVERSES

ANCIENNE GRANGE : Des travaux d'électricité vont être réalisés en régie par le personnel communal

ANTENNE ORANGE : un rendez-vous va être repris avec le chargé d'implantation de cette antenne.

DEPLACEMENT DU TERRAIN DE PETANQUE : le terrain de pétanque de 14 m sur 25 sera déplacé près du city parc.

ASSAINISSEMENT VOIRIE : les travaux nécessaires à l'assainissement des voies de la Couaillette et des Nibels seront effectués à l'automne en régie par les services de la communauté de communes du pays de Conches, les fournitures restant à la charge de la commune.

CHEMINS DETERIORES PAR LE DEBARDAGE AU MAUPAS : la propriétaire de la forêt, prévenue de la dégradation des chemins publics occasionnée par le débardage de bois, va les remettre en état.

Fait au Fidelaire, le 24 mai 2018

